

**Allocation de la subvention de l'IUT de
Toulouse à l'Association des directeurs
d'IUT (ADIUT).**

Conseil d'administration du 12 décembre 2016

Délibération 2016/12/CA-145

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Toulouse ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention à l'Association des Directeurs d'IUT (ASSODIUT) d'un montant de 25 000 €, sur le budget 2017 de l'IUT A, au titre de la compensation d'un emploi administratif de catégorie B délégué à l'IUT Toulouse pour le fonctionnement de l'ADIUT du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Toulouse, le 12 décembre 2016
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0